



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Pas-de-Calais

Question écrite n° 37963

Texte de la question

M François Porteu de la Morandière attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur l'anomalie consistant à priver de quotas laitiers nos lycées agricoles. Le lycée agricole de Radinghem, dans le Pas-de-Calais, qui a été inauguré par M Guillaume lui-même en 1986, n'a toujours pas obtenu de quotas laitiers, et se trouve aujourd'hui contraint de vendre ses vaches, dans des conditions désolantes. L'équilibre précaire actuel du lycée de Radinghem n'est dû qu'à un échange de quotas avec le cours Saint-Eloi-de-Bapaume, école privée, qui a bien voulu transférer ses quotas, afin d'assurer la survie du cheptel de l'établissement public. Ces quotas sont malheureusement très limités, puisqu'un maximum de vingt vaches pourront demeurer dans les locaux, alors que les étables dont le financement a été assuré par l'État et le département, ont été prévues pour cinquante bêtes, voici moins de deux ans. Jusqu'à ce jour, l'administration s'étant opposée catégoriquement à l'attribution d'un quota laitier pour ce lycée agricole, le problème posé est celui de la cohérence de la pensée du Gouvernement dans ce domaine. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre, pour que le lycée agricole de Radinghem, et les autres lycées agricoles du même type existant en France, puissent bénéficier des quotas laitiers et des autorisations administratives indispensables pour assurer à la jeunesse agricole française un enseignement normal, fondé sur des exemples rationnels d'exploitation.

Données clés

Auteur : [M. Porteu de la Morandière François](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37963

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1085